



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>7 septembre 2022</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Max ALLIES (représente Pierre BAILLY), Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</p> <p>Absents excusés : Pierre BAILLY (représenté par Max ALLIES), François BONO, Francis CROS, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Jim RONEZ.</p> <p>Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.</p>

[Délibération N° 2022-20 – Convention Territoriale Globale \(CTG\)](#)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) des Hautes Terres d'Oc.

La CTG (convention territoriale globale) remplace les CEJ (contrat enfance-jeunesse). C'est un dispositif de la CAF qui permet de définir « la feuille de route sociale » du territoire. Ce dispositif est transversal et aborde différentes thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, personnes âgées, handicap, inclusion sociale, logement ... Ce document a été élaboré par le PETR Hautes Terres d'Oc avec les CAF du Tarn et de l'Hérault en partenariat avec les acteurs locaux (élus, structures, associations...).

Monsieur le Président rappelle la concertation autour de la Convention Territoriale Globale (CTG) et présente le projet de convention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

APPROUVE le projet social du PETR des Hautes Terres d'Oc,

AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) et tous actes afférents à cette démarche,

AUTORISE le Président à procéder à toutes formalités liées à la CTG et à transmettre tous les documents nécessaires pour cela aux CAF du Tarn et de l'Hérault,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 14 septembre 2022.

Le président,
Jean-Marie FABRE